

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 11 avril 2022

CDDG(2022)1
Point 3.1 de l'ordre du jour

COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DU CDDG POUR 2022 (MISE A JOUR)

Le CDDG est invité à prendre note des informations et des dates contenues dans ce document.

Note du Secrétariat
établie par la
Direction générale de la démocratie
Division de la gouvernance démocratique

Le tableau suivant, initialement approuvé lors de la 14e réunion du CDDG (29-30 novembre 2021), fournit un aperçu actualisé des réunions et de leurs dates pour 2022. Il est à noter que :

- le GT-BG (concernant le projet de recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique) et le GT-DD (concernant le projet de rapport sur les nouvelles formes de démocratie délibérative) achèveront leurs travaux en 2022 et les projets seront soumis à l'approbation du CDDG lors de sa 16e réunion (28-29 novembre) ;
- comme convenu précédemment par le CDDG, le groupe de travail qui doit préparer un projet de "Rapport sur l'administration publique verte visant à collecter et diffuser les bonnes pratiques et les études de cas et à identifier des orientations pour les administrations aux niveaux local, régional et national" (tâche spécifique iii) pourrait, en principe, commencer ses travaux avant la fin de l'année ; dans cette perspective, le CDDG a adopté le mandat de ce groupe de travail lors de sa 14^e réunion (voir [CDDG\(2021\)20](#)). Le calendrier exact des travaux et les membres dont les frais de participation seront pris en charge par le Conseil de l'Europe restent à déterminer en temps utile. Lors de sa réunion des 24-25 mars, le Bureau a estimé que les travaux du GT-BG et du GT-DD devraient néanmoins être considérés comme prioritaires en 2022.
- D'un point de vue technique, le format hybride doit être privilégié pour une période imprévisible, c'est-à-dire tant que des mesures spéciales anti-Covid sont en place dans certains pays et que tous les membres du CDDG ne sont pas en mesure de reprendre les voyages vers Strasbourg ; les réunions hybrides à Paris sont difficiles à tenir en raison des limitations techniques.

| Calendrier pour 2022 | | |
|--|--|------------------------------|
| COMITÉ/CORPS | DATE | PLACE |
| GT sur la bonne gouvernance démocratique (GT-BG) | 24-25 février | Strasbourg / visioconférence |
| Bureau du CDDG et plateforme ELoGE | 24-25 mars (plateforme le 25 mars après-midi) | Strasbourg / visioconférence |
| 15e CDDG | 21-22 avril | Strasbourg / visioconférence |
| GT sur la démocratie délibérative et participative (GT-DD) | 5-6 mai (avec une réunion supplémentaire en ligne en juin, si nécessaire) | Strasbourg / visioconférence |
| GT sur la bonne gouvernance démocratique (GT-BG) | 9-10 juin Réunion informelle hybride (participation en personne non prise en charge par le CdE) | Strasbourg / visioconférence |

| | | |
|--|--|--|
| GT sur la bonne gouvernance démocratique (GT-BG) | 15-16 septembre (avec une réunion supplémentaire en ligne en juin, si nécessaire) | Strasbourg / visioconférence |
| GT sur la démocratie délibérative et participative (GT-DD) | 26-27 septembre | Strasbourg / visioconférence |
| Bureau du CDDG | 13-14 octobre | Paris ou Strasbourg / visioconférence |
| 16e CDDG | 28-29 novembre | Strasbourg / visioconférence |

Il est rappelé qu'à partir de 2022, la programmation des activités des comités intergouvernementaux et de leurs mandats respectifs est basée sur une approche quadriennale. Les budgets étant toujours adoptés sur une base biennale par le Comité des Ministres, les mandats sont effectivement approuvés pour la première période biennale et approuvés sur une base provisoire pour la deuxième période de deux ans. Cela signifie que des changements peuvent être proposés par le CDDG au Comité des Ministres pour la seconde moitié de la période biennale, en particulier.

Il est également rappelé que, conformément à la [résolution CM/Res\(2011\)24](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, les organes subordonnés devraient être encouragés à s'appuyer sur les technologies de l'information et la consultation écrite dans leurs travaux.

Le tableau ci-dessous rappelle les tâches spécifiques du CDDG pour la période 2022-2025, conformément à son [mandat](#).

| Tâches | Date limite |
|--|--------------------|
| 1. Projet de recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique d'application générale à tous les niveaux de gouvernement, sur la base des 12 principes de bonne gouvernance démocratique au niveau local. | 31/12/2023 |
| 2. Rapport sur les nouvelles formes de démocratie délibérative, en vue de compléter la recommandation CM/Rec(2018)4 sur la participation des citoyens à la vie publique locale et les lignes directrices de 2017 sur la participation civile à la prise de décision et en tenant compte de ses propres travaux sur la démocratie électronique. | 31/12/2023 |
| 3. Rapport sur l'administration publique verte visant à collecter et à diffuser les bonnes pratiques et les études de cas et à définir des orientations pour les administrations aux niveaux local, régional et national, en tenant compte des travaux de l'édition 2020-2021 du Forum mondial pour la démocratie et de ses travaux antérieurs sur la numérisation de l'administration publique. | 31/12/2023 |

| | |
|---|------------|
| 4. Manuel sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle par l'administration publique, recensant les études de cas, les meilleures pratiques et les recommandations politiques. | 31/12/2024 |
| 5. Projet de recommandation sur la gouvernance multiniveaux | 31/12/2025 |
| 6. Rapport sur la gouvernance multi- niveaux et la réponse aux situations d'urgence, sur la base de ses travaux sur la gouvernance démocratique et la réponse à la pandémie de Covid-19. | 31/12/2025 |
| 7. Rapport sur la fourniture de services sociaux au niveau local, s'appuyant sur les informations recueillies lors de ses travaux sur la gouvernance démocratique et la pandémie de Covid-19 | 31/12/2025 |
| 8. Consultation pour faire le point sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2017)5 sur le vote électronique et des lignes directrices sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral, avec la participation de la Commission de Venise et des organes de gestion des élections. | 31/12/2025 |